Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB2025121611-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

11. Validation de l'AVP travaux de réaménagement pour la revitalisation de la place André Ferré et demande de subvention

Rapporteur : M. Frédéric Bimbot, adjoint.

La commune de Tinténiac a décidé d'engager un programme de réaménagement d'ensemble de la place André Ferré afin de revitaliser le centre-bourg. La municipalité souhaite promouvoir les commerces du centre-ville et y attirer davantage la population. La place accueille également le marché hebdomadaire le mercredi matin et des manifestations musicales durant l'été « les Vendredis de l'été ».
La place est aujourd'hui très minérale mais comporte quelques atouts notamment paysagers grâce aux arbres qui façonnent la place et à un patrimoine architectural riche. Se trouvent notamment sur cette place des bâtiments dont les fondations datent de la seconde moitié du XVI^{e} siècle, une demeure noble de la renaissance construite en 1614 et la Maison de justice datant de 1550-1551, propriété de la commune. Ce dernier bâtiment fut probablement un auditoire de justice, il a une architecture remarquable comportant une charpente numérotée et contreventée par des croix de St André.
Ce projet de réaménagement de la place André Ferré est inscrit dans le programme des Petites Villes de Demain.
Un programme a été réalisé et un cabinet de maîtrise d'œuvre a été retenu, le cabinet « AGAP ».

► **Les objectifs de ce projet de réaménagement pour la revitalisation du centre-bourg sont les suivants :**

- Permettre la création d'un aménagement favorisant l'animation du centre-ville, redonner une véritable centralité à la place, permettre aux habitants de s'approprier les lieux, support de lieux actifs, accueillant également le marché hebdomadaire, des événements de la vie citoyenne et des événements ponctuels comme les Vendredis de l'été, incitant à découvrir ou redécouvrir la ville,
- Redonner une ambiance urbaine en favorisant la lecture piétonne des aménagements,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB2025121611-DE

- Intégrer les mobilités douces dans l'aménagement pour sécuriser les déplacements, dans la continuité également du schéma directeur des déplacements doux,
- Créer des espaces jeux, des espaces détente, pour inciter les rencontres intergénérationnelles, aux différents moments de la journée et de l'année,
- Donner une visibilité à la place André Ferré, aujourd'hui très enclavée,
- Traiter les sorties et les entrées de la place André Ferré,
- Questionner la place du stationnement sur cette place, avec le souhait de préserver du stationnement pour maintenir et développer la vie économique des commerces,
- Maintenir et développer les activités de commerces en apaisant la place et en créant notamment des espaces terrasses pour les restaurants, bars etc
- Intégrer les objectifs de développement durable dans la conception de cet aménagement,
- Lutter contre les ilots de chaleur, renaturer les sols, créer des noues, désimperméabiliser les sols, planter en pied de façade ou de mur,
- Valoriser les eaux pluviales grâce à la végétalisation,
- Intégrer le projet de rénovation de l'éclairage public,
- Mettre en valeur le parcours marchand du centre-ville,
- Mettre en valeur le patrimoine architectural exceptionnel présent sur ce cœur de ville – intégration du site dans le parcours du patrimoine communal
- Créer une place « modulable » en fonction des saisons et des besoins,

Vu les plans d'aménagement réalisés par le maître d'œuvre de l'opération en phase d'avant-projet (AVP),
Vu le montant des travaux estimé à ce stade à 750 526.63 euros HT soit 900 631.95 euros TTC,
Considérant que le conseil municipal doit valider la phase AVP du présent projet afin de solliciter les différentes subventions possibles notamment la DETR et la DSIL auprès des services de l'Etat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **valide l'avant-projet définitif** concernant les travaux de réaménagement pour la revitalisation de la place André Ferré dont le montant des travaux est estimé à 750 526.63 euros HT soit 900 631.95 euros TTC

- **sollicite** les subventions DETR et DSIL auprès des services de l'Etat et le fonds vert auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de la renaturation des villes et villages

- **précise** que d'autres subventions pourront être sollicitées notamment les aides au titre de la répartition des amendes de police, auprès de la Région dans le cadre du dispositif "Bien Vivre Partout en Bretagne", les aides européennes du programme « LEADER » etc

- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU